

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Gen-Z Let There Be Light

Autres noms

Gen-Z Let there Be Light

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Prévue

Dispersion de pigment produite pour un usage exclusif pour des applications de tatouages permanents. Le produit ne doit PAS être utilisé dans les yeux. Produit à usage professionnel conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Intenze Product Inc.

215, Rt 17

South Rochelle Park , NJ 07662

201 342 4446

Service clientèle: Intenze Product Inc.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

1 (800) 222-1222 Association américaine des centres antipoison

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006

Pas de catégories applicables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

Pas de catégories applicables.

[Prévention]:

Pas de déclarations de prévention

[Réponse]:

Pas de déclarations de réaction

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

Pas de déclarations d'élimination

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / GHS] (tel que modifié par (UE) 2015/830 et le règlement (UE) 2020/878), elles sont répertoriées ci-dessous.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification CE N° 1272/2008 | Remarques* |
|--|------------|--|---|
| Aqua Numéro CAS: 0007732-18-5 Numéro CE 231-791-2 Numéro d'index: | 75 - 100 | Non Classé | Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 PBT/vPvB= Non |
| Hamamelis virginiana, extract Numéro CAS: 0084696-19-5 Numéro CE 283-637-9 Numéro d'index: | 1.0 - 10 | Non Classé | PBT/vPvB= Non |
| CI 77266 Numéro CAS: 0001333-86-4 Numéro CE 215-609-9 Numéro d'index: | 1.0 - 10 | Non Classé | Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 PBT/vPvB= Non |
| Glycerine Numéro CAS: 0000056-81-5 Numéro CE 200-289-5 Numéro d'index: | 1.0 - 10 | Non Classé | PBT/vPvB= Non |
| Ammonium Acrylates Copolymer Numéro CAS: propriétaire Numéro CE propriétaire Numéro d'index: propriétaire | 0.10 - 1.0 | Non Classé | PBT/vPvB= Non |
| Éthanol Numéro CAS: 0000064-17-5 Numéro CE 200-578-6 Numéro d'index: 603-002-00-5 | 0.10 - 1.0 | Liquide inflammable, catégorie 2; H225 | PBT/vPvB= Non |

³¹CLP EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Contact avec les yeux** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Contact avec la peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
- Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Résumé** Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Remarques au médecin** Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Guide ERG N° Aucune donnée disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservier les récipients bien fermés. Entreposer les contenants dans un endroit frais, aéré et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des agents oxydants puissants et des charges électrostatiques. Les contenants doivent être entreposés entre 4 et 25 °C (39 et 77 °F).

Matières incompatibles: Aucune information disponible

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|------------|-----------|--|
| 0000056-81-5 | Glycerine | OSHA | TWA 15 mg/m3 (total dust) TWA 5 mg/m3 (resp) |
| | | ACGIH | TWA: 3 mg/m3 (respirable) 10 mg/m3 (mist) |
| | | NIOSH | No established RELs |
| | | National | --- |
| 0001333-86-4 | CI 77266 | OSHA | TWA 3.5 mg/m3 |
| | | ACGIH | TWA: 3 mg/m3 |
| | | NIOSH | TWA 3.5 mg/m3 Ca TWA 0.1 mg PAHs/m3 [in presence of polycyclic aromatic hydrocarbons (PAHs)] |
| | | National | --- |

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau

Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|--|------------------------|
| Aspect | Couleur: Noir | État physique: Liquide |
| Odeur | Caractéristique | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| pH | Non mesuré | |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | Non mesuré | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) | Non mesuré | |
| Point d'éclair | °F °C, Test method: (Open/Close cup) | |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1) | Non mesuré | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré | |
| | Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré | |
| Tension de vapeur (Pa) | Non mesuré | |
| Densité de vapeur | Non mesuré | |
| Densité | Non mesuré | |
| Solubilité dans l'eau | Aucune information disponible | |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune information disponible | |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non mesuré | |
| Température de dégradation (°C) | Non mesuré | |
| Viscosité (cSt) | Non mesuré | |
| Oxidising properties | Non mesuré | |
| Explosive properties | Non mesuré | |

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| Ingrédient | Oral LD50, mg / kg | Cutané LD50, mg / kg | Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|---|--------------------------------|
| Glycerine - (56-81-5) | 23,000.00, Souris - Catégorie: NA | 56,750.00, Cobaye - Catégorie: NA | --- | --- | --- |
| CI 77266 - (1333-86-4) | >10,000.00, Rat - Catégorie: NA | --- | --- | --- | --- |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|------------|-----------|--|
| 0000056-81-5 | Glycerine | OSHA | Cancérogène réglementé: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | --- |
| 0001333-86-4 | CI 77266 | OSHA | Cancérogène réglementé: Non |
| | | NTP | Connu: Non; Présumé: Non |
| | | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Oui; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | A3 |

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|---|-----------|-----------------------|
| Toxicité Aiguë - Orale | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Cutanée | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Inhalation | --- | Non applicable |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | --- | Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | --- | Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire | --- | Non applicable |
| Sensibilisation cutanée | --- | Non applicable |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | --- | Non applicable |
| Cancérogénicité | --- | Non applicable |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable |

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l | 3hr IC50 bactéries mg / l | Biodégradabilité % |
|------------------------|--------------------------------|----------------------------|--|---------------------------|--------------------|
| Glycerine - (56-81-5) | 54,000.00, Oncorhynchus mykiss | 1,955.00, Daphnia magna | Non disponible | --- | --- |
| CI 77266 - (1333-86-4) | 1,000.00, Danio rerio | Non disponible | 10,001.00 (72 hr), Desmodesmus subspicatus | --- | --- |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

| | Transport terrestre national | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|---|---|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger DOT: Non applicable Sous-classe: Non applicable | IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| IMDG | Polluant marin: Non; | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucune information disponible | | |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | N'est pas applicable | | |

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Date de révision de la 14/1/2022
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

N'est pas applicable

Fin de la FISPQ